

Le Pellerin, le lundi 03 mai 2021

Aux élèves et parents d'élèves de 3<sup>o</sup>

**Objet : saisie des vœux et des choix définitifs d'orientation en fin de 3<sup>o</sup> par Téléservices**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que nous entrons dans la phase définitive d'orientation et d'affectation, qui définira le parcours de formation post-collège de votre enfant.

Cette phase se déroulera du : **du lundi 10 au lundi 31 mai**

Dossier suivi par

La Principale Adjointe  
Sophie BENAITEAU

4, rue de l'Hermitage  
44640 LE PELLERIN

☎ 02.40.04.65.75  
ce.0441658n@ac-  
nantes.fr

**1. ORIENTATION : du lundi 10 au mardi 25 mai**

Je vous invite à vous connecter à nouveau à « Téléservices Orientation » pour **formuler les vœux d'orientation de façon définitive.**

3 choix sont possibles : 2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique / 2<sup>nd</sup>e Professionnelle / 1<sup>ère</sup> année de CAP

Les conseils de classe de 3<sup>ème</sup> se dérouleront **le jeudi 27 mai et** répondront à votre demande en émettant un avis d'orientation définitif.

**2. AFFECTATION : du lundi 10 au lundi 31 mai**

Dans un même temps, du 10 au 31 mai, il faudra vous connecter à « Téléservices AFFECTATION » **qui vous permettra de saisir un ou plusieurs établissements et formations post 3<sup>ème</sup>.**

**Cette démarche est IMPERATIVE** que ce soit pour une demande d'établissement scolaire ou pour une demande d'apprentissage.

*ATTENTION ! si vous demandez un établissement qui n'est pas le lycée de secteur de votre lieu d'habitation, il vous faudra compléter une demande de dérogation. Ce document sera à remettre au secrétariat du collège pour le 25 mai. (document annexe)*

Détail du calendrier :

**Lundi 10 mai** : ouverture de Téléservices pour la formulation des demandes d'orientation et d'affectation.

**Mardi 25 mai 12h00** : fermeture de Téléservices tant pour Orientation que pour Affectation, le temps des conseils de classes.

**Vendredi 28 mai à 12h00** : réouverture de Téléservices après les conseils de classe. Vous pourrez alors prendre connaissance de l'avis définitif d'orientation prononcé par le conseil de classe de votre enfant dans « Téléservices ORIENTATION » et l'accepter.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'avis du conseil de classe, il faudra immédiatement prendre contact avec Mme Benaiteau (3A et 3B) ou M. Réjasse (3C et 3D).

**Jusqu'au 31 mai inclus** : saisie d'autres vœux dans « Téléservices AFFECTATION » et/ou modifier vos vœux en fonction de l'avis du conseil de classe. Un choix qui ne sera pas conforme à l'avis d'orientation définitif du conseil de classe bloquera la remontée informatique dans le logiciel à destination du collège.

Attention : à partir du 1<sup>er</sup> juin, vous n'aurez plus de possibilité d'accéder aux Téléservices.

Les résultats de l'affectation seront visibles sur « Téléservices AFFECTATION » **à partir du 30 juin.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale adjointe,  
Sophie BENAITEAU